

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 840

23 avril 2010

SOMMAIRE

A. Menarini Participations Internationales S.A.	40320	Hofipa S.A.	40314
AME Ventures International S.A.	40319	Immocris Holding	40317
Benodec	40306	Inao S.A.	40312
Brevan Howard Investment Fund II	40313	Intercontinental Group for Commerce In-	
Calgary (Holdings) S.A.	40311	dustry and Finance S.A., SPF	40307
Catlyse International S.à r.l.	40319	Interplan Investments S.à r.l.	40317
CDE	40311	Janes	40313
Club du St Bernard et des Bouviers Suisses		KB Lux Venture Capital Fund	40274
Luxembourg	40319	Kurz Business Aviation Centre, s.à r.l. ...	40318
Compagnie Industrielle et Financière des		L.B.E.	40314
Produits Amylacés	40307	Les Etangs de l'Abbaye	40310
Compagnie Luxembourgeoise de Partici-		Liechfield S.A.	40313
pations Financières	40310	Liechfield S.A.	40314
Editions Lëtzeburger Journal S.A.	40318	Magma Capital	40274
Elsa S.A.	40312	Merlaux S.A.	40315
Epson Holdings S.A.	40314	M.F. Finances (Luxembourg) S.A.	40320
Estatinvest AG	40319	Monte Carlo International Real Estate S.A.	
Etechnology Management Holding S.A.H.		40274
.....	40318	Notane Invest Sàrl	40320
Europe Air Service S.A.	40309	Quairos S.A.	40315
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges-		San Investment S.A.	40308
tion de patrimoine familial	40306	Sifold S.A.	40311
Fiver S.A.	40307	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et	
Foca Investments S.A.	40316	de Constructions	40306
Fovalux S.A.	40305	Sunrise Real Estate S.A.	40312
Gamma S.A.	40316	Superfund Sicav	40308
Harwood S.A.	40317	Universal Group for Industry and Finance	
Harwood S.A.	40317	S.A., SPF	40309
Hideal Partners S.à r.l.	40316	Veazar Holding	40310
Hilos S.A.	40315	VR Netze Luxemburg S.à r.l.	40320

KB Lux Venture Capital Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.614.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *3 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée au siège de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039655/755/22.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010039495/11.

(100038802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Magma Capital, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.395.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 31 March 2010.

Before the undersigned Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Magma Capital AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarer Strasse 53, CH-6300 Zug, registered with the Swiss Commercial Registry CH-170.3.031.215-1, duly represented by Claudia Ploß, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zug, Switzerland, on 26 March 2010.

The aforementioned proxy will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited company:

Preliminary title: Definitions.

- | | |
|----------|---|
| 1915 law | means the Luxembourg Law of 10 August 1915, on Trading Companies, as currently amended |
| 2007 Law | the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as the same may be amended from time to time |

Accounting Currency	the currency of consolidation of the Company
Articles of Incorporation	the articles of incorporation of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time
Auditor	the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) as described in the Prospectus
Board of Directors	the board of directors of the Company
Business Day	a bank business day in Luxembourg
Central Administrative Agent	means the central administrative agent, acting in its capacity as domiciliary and corporate agent and administrative agent of the Company in Luxembourg, or such other entity as may subsequently be appointed to act in such capacity
Class(es)	one or more classes of Shares that may be available in each Sub-Fund, whose assets shall be commonly invested according to the investment objective of that Sub-Fund, but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, target, denomination currency or hedging policy shall be applied as further detailed in the Prospectus
Company or Fund	Magma Capital, a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated as a public limited liability company (société anonyme)
Custodian	means the custodian, acting in its capacity as custodian of the Company, or such other credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may subsequently be appointed as custodian of the Company
Cut-Off-Time	the deadline, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus, before which applications for subscription, redemption, or conversion of Shares of any Class in any Sub-Fund must be received by the Custodian in order to be dealt with in respect to a Valuation Day
Depository Bank	the bank with which the Shareholder holds a securities account and through which his Shares will be held
Director	a member of the Board of Directors of the Company
Euro or EUR	the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as the same may be amended from time to time
Financial Year	the financial year of the Company, which ends on the last day of June of each year
Initial Price	the subscription price at which the Shares of any Class are offered at the Initial Subscription Day or during the Initial Subscription Period as described in the Prospectus
Initial Subscription Day or Period	the initial subscription day or initial subscription period during which the Shares of any Class may be issued at the Initial Price as specified for each Class of any Sub-Fund in the Prospectus
Investment Advisor(s)	means a company or person that gives non-binding investment advice to the investment manager or the Company
Investment Manager(s)	means any person or entity as may subsequently be appointed as investment manager (s) of one or more Sub-Funds of the Company as further described in the Prospectus
Minimum Subscription	a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency, which a Shareholder must subscribe in a Sub-Fund or Class as further detailed for the respective Sub-Fund or Class in the Prospectus
Net Asset Value	the net asset value of a given Sub-Fund or Class as determined in accordance with article 11 of these Articles of Incorporation and the Prospectus
Prohibited Person	any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company the holding by such person may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if such holding may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any person, firm, partnership or corporate body, which does not meet the definition of Well-Informed Investors as described below
Prospectus	the prospectus of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time

Reference Currency	the currency in which the Net Asset Value of each Sub-Fund is denominated, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus
Redemption Price	the price at which the Share are redeemed, as described in the Prospectus
Regulated market	means a regulated market as defined in Council Directive 93/22/EEC ("Directive 93/22/EEC")
Share(s)	a share of any Class of any Sub-Fund in the capital of the Company, the details of which are specified in the Prospectus. For the avoidance of doubt, reference to "Share (s)" includes references to any Class(es) when reference to specific Class(es) is not required
Shareholder(s)	the holder of one or more Shares of any Class of any Sub-Fund in the capital of the Company
Sub-Fund	any sub-fund of the Company, the details of which are specified in the Prospectus
Subscription Price	the subscription price at which the Shares of any Class are offered after the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period as further described in the Prospectus
Subsidiary	any local or foreign corporation or partnership or other entity (including for the avoidance of doubt any Wholly Owned Subsidiary) (a) in which the Company holds, through one or more Sub-Funds, in aggregate more than 50% of the voting rights or (b) which is otherwise controlled by the Company, and which in either case also meets all of the following conditions: (i) it does not have any activity other than the holding of investment instruments, which qualify under the investment objective and policy of the Company and the relevant Sub-Fund(s); (ii) the majority of the managers or board members of such subsidiary are board members of the Company, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons, (iii) to the extent required under applicable laws and regulations, the accounts of such subsidiary are audited by or under the supervision of the auditor of the Company and (iv) to the extent required under applicable laws and regulations, such subsidiary is consolidated in the annual accounts of the Company; any of the above mentioned local or foreign corporation or partnership or other entity shall be deemed to be "controlled" by the Company if (i) it has the right to appoint or remove a majority of the members of the managing body of that entity or (ii) it controls more than 50% of the voting rights in that entity pursuant to an agreement with the other Shareholders
USD	the currency of the United States of America
US Person	shall have the meaning given in Regulation S under the U.S. Securities Act of 1933, as amended
Valuation Day	the Business Day determined by the Board of Directors for the calculation of the Net Asset Value per Share of any Class of any of the Sub-Funds according to in the Prospectus
Well-Informed Investor	has the meaning ascribed to it in the 2007 Law, and includes: (a) institutional investors; (b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and (c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: (i) has declared in writing his adhesion to the status of well-informed investor; and (ii) invests a minimum of EUR 125,000 in the Company or has obtained a an assessment from a credit establishment as defined in the directive 2006/48/CE, from an investment firm as defined in directive 2004/39/CE, or from a management company as defined in directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge to appraise in an appropriate manner an investment in the Company
Wholly Owned Subsidiary	means any company or entity in which the Company has a one hundred percent (100%) ownership interest

Title I. Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "Magma Capital".

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is to invest its assets in securities and other instruments permitted by the 2007 Law with the purpose of spreading the investment risks and affording its Shareholders (as defined below) result of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

The investment policy principles and investment restrictions specified in the Prospectus must be observed during pursuit of the Company's purpose and the acts performed for this end.

Title II. Share capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital - Sub-Funds - Classes of Shares. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 of these Articles of Incorporation. The minimum share capital of the Company shall be, as provided by the 2007 Law, the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) and must be reached within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement à capital variable. The initial share capital of the Company shall be set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten (310) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Accounting Currency of the Company is the USD.

The share capital of the Company may be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

The Board of Directors of the Company may, at any time, establish several pools of assets, each constituting a Sub-Fund (compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law.

The Board of Directors shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The right of Shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or raised by the incorporation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of such Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the incorporation, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. In the relation between Shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares within one or more Sub-Funds, which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Prospectus.

The proceeds of the issue of each Class of Shares of a given Sub-Fund shall be invested, in accordance with article 4 of these Articles of Incorporation, in securities of any kind and other assets permitted by the 2007 Law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class(es) of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Classes of all Sub-Funds.

Art. 6. Form of Shares. The Company shall issue Shares of each Sub-Fund and each Class in bearer form only.

All issued Shares are registered in a global certificate. No physical Shares will be issued. The Shares will be booked on the Shareholder's securities account with his depository bank (the "Depository Bank"). The Depository Bank itself must have a securities account with the Custodian or with a bank indicated by the Custodian (the "Depository Account"). The

Board of Directors will oblige the Custodian, who in turn will oblige the Depository Bank to verify and assure that all Shares are acquired and held by Well-Informed Investors only.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. Issue of Shares. The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue, pursuant to the procedure as set out further in the Prospectus, at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Sub-Fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares in any Sub-Fund and/or Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Sub-Funds.

The Board of Directors may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription orders in whole or in part and suspend or limit, in compliance with article 12 of these Articles of Incorporation, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Furthermore, the Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares in any Sub-Fund and/or Class (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a Minimum Subscription amount and minimum amount of any additional investments which any Shareholder is required to comply.

The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-Fund and/or Class of Shares, levy an issuing commission and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

The Board of Directors will fix an Initial Subscription Day or Initial Subscription Period during which the Shares of any Class in any Sub-Fund will be issued at a fixed price (i.e. the Initial Price), plus any applicable fees, commissions and costs, as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus.

After the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period, Shares of any Class shall be issued at the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with article 11 of these Articles of Incorporation as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors shall from time to time determine (i.e. the Subscription Price). The Board of Directors may decide to increase the Subscription Price by any fees, commissions and costs as disclosed in the Prospectus. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund and/or Class is suspended pursuant to the provisions of article 12 of these Articles of Incorporation.

For the avoidance of doubt, when the Company offers Shares after the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period, orders received by the Company or the Custodian or its duly authorised agents in Luxembourg before the relevant Cut-Off-Time (as defined in the Prospectus) will be dealt with on that Valuation Day at the Subscription Price of the relevant Class of the relevant Sub-Fund prevailing on that Valuation Day. Any order received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next Valuation Day on the basis of the Subscription Price per Share determined on such Valuation Day. The processing of the subscription orders received will however only commence once they are received by the Custodian.

The issue price (be it the Initial Price or the Subscription Price) must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus, and in any case the issue price will be payable no later than two (2) Business Days from the relevant Valuation Day.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an Auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

Art. 8. Redemption of Shares. Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

In any case, the right of any Shareholder to require the redemption of its Shares will be suspended during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended by the Company pursuant to article 12 of these Articles of Incorporation.

The Redemption Price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund on the relevant Valuation Day determined in accordance with the provisions of article 11 of these Articles of Incorporation, less such charges and commissions (if any) at the rate provided for in the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors may determine.

For the avoidance of doubt, redemption orders received by the Company or the Custodian or its duly authorised agents in Luxembourg before the relevant Cut-Off-Time (as defined in the Prospectus) will be dealt with on that Valuation Day at the Redemption Price of the relevant Class of the relevant Sub-Fund prevailing on that Valuation Day (after deduction of redemption fee if any). Any redemption orders received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next Valuation Day at the Redemption Price of the relevant Class of the relevant Sub-Fund prevailing on such Valuation Day (after deduction of redemption fee if any). The processing of the redemption orders received will however only commence once they are received by the Custodian.

The Redemption Price per Share shall be paid within a period of time determined by the Board of Directors which shall not exceed five (5) Business Days from the relevant Valuation Day, in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Company.

Payment of the Redemption Price to Shareholders will be executed in cash, in kind, or both in kind and cash as set out hereinafter.

Payments in cash will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

Payment in kind will be made at the discretion of the Company but with the consent of the Shareholder concerned by allocating to such Shareholder assets of the relevant Sub-Fund equal in value (as calculated in the manner described in article 11 of these Articles of Incorporation) as of the Valuation Day with respect to which the Redemption Price is calculated, to the Net Asset Value of the Shares to be redeemed minus any applicable redemption fee and charge. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class, and the valuation used may be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

The Company shall endeavour that at all times each Sub-Fund has enough liquidity to enable satisfaction of any orders for redemption of Shares.

If on any Valuation Day redemption orders pursuant to this article 8 exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such orders for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Valuation Day following that period, these redemption orders will be met in priority to later orders.

A Shareholder may not withdraw his order for redemption of Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed in a specific Class or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Custodian before the termination of the period of suspension. If the order is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable Valuation Day following the end of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Class or Sub-Fund.

If the net assets of the relevant Sub-Fund or Class on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to article 25 of these Articles of Incorporation, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-Fund or Class. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-Fund and Class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption in form as deemed appropriate by the Board of Directors. The notification will indicate the reasons for, and the procedures of the redemption operations.

The Company will at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company (such as a Prohibited Person), any given Sub-Fund or Class, pursuant to the procedure set forth in article 10 of these Articles of Incorporation and the Prospectus.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares. The Board of Directors may decide from time to time that Shareholders are entitled to request the conversion of whole or part of their Shares of any Class in any Sub-Fund into another Class in the same Sub-Fund and/or into the same Class or a different Class of any other existing Sub-Fund, provided that the Board of Directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right for and the frequency of conversions between certain Classes and/or Sub-Funds; and (ii) subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine. If the Board of Directors decides to allow conversions of Shares, this possibility shall be mentioned and detailed in the Company's Prospectus.

In any case, the right of any Shareholder to require the conversion of its Shares will be suspended during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class and/or Sub-Fund is suspended by the Company pursuant to article 12 of these Articles of Incorporation.

The price of the conversion shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the relevant Classes and/or Sub-Funds concerned, determined on the same Valuation Day or any other day as determined by the Board of Directors and in accordance with the provisions of article 11 of these Articles of Incorporation and the rules laid down in the Prospectus. Conversion fees may be imposed upon the Shareholder(s) asking for the conversion, at the rate provided for in the Prospectus.

If as a result of any request for conversion, the aggregate Net Asset Value of the Shares held by a Shareholder in any Class and/or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class and/or Sub-Fund.

Further, if on any Valuation Day conversion requests pursuant to this article 9 exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Valuation Day following that period, these conversion requests will be met in priority to later requests.

The Shares which have been converted into Shares of another Class of the same or another Sub-Fund shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares and the Transfer of Shares. Shares are available to Well-Informed Investors only.

The Board may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may, inter alia, be detrimental to the Company, its Shareholders or one given Class or Sub-Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person and US Persons.

For such purposes the Company may:

(A) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(B) at any time require the respective Depository Bank, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person or a US Person, or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person or a US Person, at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person or US Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Shares, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser. Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by public notification pursuant to the 1915 Law. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his Shares will be cancelled.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund as calculated with respect to the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership

of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share of each Class and/or Sub-Fund shall be calculated by the Central Administrative Agent under the responsibility of the Board of Directors upon the frequency set forth in article 12 of these Articles of Incorporation and the Prospectus and at least once a year (each a "Valuation Day") in accordance with Luxembourg law and the Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles (Lux GAAP).

The Net Asset Value per Share of each Class and/or Sub-Fund will be expressed in the Reference Currency as specified in the Prospectus.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Sub-Fund attributable to such Class, being the value of the portion of that Sub-Fund's gross assets less the portion of that Sub-Fund's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The total Net Asset Value of the Company is equal to the sum of the net assets of the various activated Sub-Funds in the accounting currency.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The accounts of the Subsidiaries of the Company will (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) be consolidated with the accounts of the Company at each Valuation Day and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes will differ within each Sub-Fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class.

The Subscription Price, Redemption Price and conversion price are calculated to 3 decimal places.

The assets of the Company shall include:

- (1) all properties or property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries;
- (2) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities registered in the name of the Company;
- (3) all shareholdings in convertible and other debt securities of companies;
- (4) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (5) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (6) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (7) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (8) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (9) the liquidating value of all futures, forward, call or put options contracts the Company has an open position in;
- (10) all swap contracts entered into by the Company;
- (11) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company;
- (12) lawyer fees and other charges for registering the Company and its Sub-Funds in other jurisdiction (to the extent not written off); and
- (13) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) Securities and money market instruments which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available bid price;
- b) Securities and money market instruments which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board of Directors;
- c) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the

relevant Sub-Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

e) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors;

f) All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board of Directors or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The Board of Directors, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company and/or its Sub-Funds in compliance with Luxembourg law and Lux GAAP. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (2) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees including performance fees (if any), custody fees, paying agency, cash management fees (if any) domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

- (1) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to that Class;
- (2) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Class(e) corresponding to such Sub-Fund;
- (3) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Sub-Fund, Class as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund and/or Class;
- (4) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Sub-Fund and/or Class or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund and/or Class, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund and/or Class;
- (5) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund and/or Class, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Fund and/or Class, pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets of several Sub-Funds and/or Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Sub-Fund and/or Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-Fund and/or Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-Fund and/or Class, as described in the sales documents for the Shares of the Company; and
- (6) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this article:

(1) Shares to be redeemed by the Company under article 8 of these Articles of Incorporation shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue, the Redemption and the Conversion of Shares. With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue, a redemption or a conversion of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Day".

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Sub-Fund and/or Class and the issue, redemption and conversion of its Shares to and from its Shareholders in the following cases:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company or such Sub-Fund quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company or any Sub-Fund(s) would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or value on any market or stock exchange;

(4) during any period when the SICAV is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of any Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares of any Sub-Fund cannot in the opinion of the Directors be effected at normal prices or rates of exchange;

(5) during any period when the Company is being liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Company (or one of its Sub-Funds) is proposed;

(6) when for any other reason beyond the control of directors the prices of any investments owned by the Company or any Sub-Fund(s) cannot promptly or accurately be ascertained.

The suspension of the calculation of the Net asset Value of any particular Sub-Fund and/or Class shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue, redemption and conversion of Shares of any Class and/or Sub-Fund that is not suspended.

Any order for subscription, redemption or conversion of Shares shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be subscribed, redeemed or converted in a specific Class and/or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Custodian before the termination of the period of suspension.

Any such suspension of the Net Asset Value shall be publicised, if appropriate, by the Company and may be notified to Investors having made an order for subscription of Shares.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. Upon expiry of its mandate, a Director may seek reappointment.

The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting. The Director removed will remain in function until its successor is elected and take up its functions.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, in Luxembourg or as the case may be from time to time any such other place as indicated in the notice of such meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or by cable, e-mail, facsimile transmission or any other similar means of communication, of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by cable, e-mail, facsimile transmission or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment complying with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition, management and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in article 18 of these Articles of Incorporation and the Prospectus.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Power. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who may but are not required to be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person, and may, in particular appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the corporate and investment policy for the investments and the course of conduct of the management and business affairs of each Sub-Fund of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their Sub-Funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Art. 19. Investment Manager and Investment Advisers. The Company may appoint an Investment Manager to manage, under the overall control and responsibility of the Board of Directors, the securities portfolio of the various Sub-Funds of the Company.

The Company may furthermore appoint an Investment Advisor with the responsibility to prepare the purchase and sale of any eligible investments for the Company and otherwise advise the Company with respect to asset management.

The powers and duties of the Investment Manager and the Investment Advisor as well as their remuneration will be described in an investment management agreement and/or investment advisory agreement to be entered into by the Company and the Investment Manager and/or Investment Advisor (as the case may be).

Art. 20. Conflict of Interest. Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

The Directors of the Company, the Directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may engage in various business activities other than the Company's and/or the Investment Manager's business, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as director) to a variety of partnerships, corporations and other entities, not excluding those in which the Company invests. However, the Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and its members will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Company. The Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may also invest and trade for their own accounts. Because the Directors of the Company and the directors of the Investment Manager, the members and affiliates of the Investment Manager can have other accounts managed by them, the interests of the Company and other accounts, in the selection, negotiation and administration of investments, may conflict. Although it is aimed to avoid such conflicts of interest, the Directors, the Investment Manager and its members will attempt to resolve all nonetheless arising conflicts in a manner that is deemed equitable to all parties under the given circumstances.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any

other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company.

The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an Auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. General Meetings - Accounting Year - Distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company. The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. A general meeting has to be convened at the written request of the Shareholders, which together represent one tenth (10%) of the capital of the Company at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or such other place in Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of September in each year at 11.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet in general meetings upon call by the Board of Directors and will be convened in accordance with the 1915 Law.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters except if all the Shareholders agree to another agenda.

Each Share of whatever Class in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares at least five (5) days before the meeting. Only those who have submitted written notice of the deposit to the Company are admitted to attend the meeting.

Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company

and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented regardless of the proportion of the capital represented.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of Sub-Fund or Class. The Shareholders of a Sub-Fund or Class issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund or Class.

The provisions set out in article 23 of these Articles of Incorporation as well as in the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended from time to time) shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Sub-Fund or Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Sub-Fund or Class shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Sub-Fund or Class in compliance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 25. Termination, Division and Amalgamation of Sub-Funds or Classes. In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund and/or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund and/or Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Sub-Fund and/or Class would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund and/or Class, or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class at their Net Asset Value per Share (subject to actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class according to the provisions of the 1915 Law prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but subject to actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption. Any order for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund and/or Class.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund and/or Class may, upon proposal from the Board of Directors, resolve to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (subject to actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article 25, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund and/or Class to those of another existing Sub-Fund and/or Class within the Company or to another Luxembourg undertaking for collective investment or to another Sub-Fund and/or Class within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as Shares of another Sub-Fund and/or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article 25 (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article 25, the Board of Directors may decide to reorganise a Sub-Fund and/or Class by means of a division into two or more Sub-Funds and/or Classes. Such decision will be published in the same manner as in the first paragraph of this article 25 (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective,

in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Sub-Fund and/or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Sub-Fund and/or Class. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund and/or Class to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this article 25 or to another Sub-Fund and/or Class within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of July of each year and shall terminate on the last day of June of the following year.

Art. 27. Distributions. For any Class entitled to distribution, the general meeting of Shareholders of the relevant Class issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of a Sub-Fund and/or Class shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

In any case, no distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the Company's capital is less than the minimum capital imposed by the 2007 Law.

Distributions will be made in cash. However, the Board of Directors may decide to make in-kind distributions/payments of securities of portfolio companies with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an Auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law, the costs of which report will be borne by the relevant investor.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund and/or Class.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final Provisions

Art. 28. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board of Directors shall appoint such bank as Custodian of the Company's assets. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 29. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 31 of these Articles of Incorporation.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles of Incorporation, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5 of these Articles of Incorporation; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 30. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders, which shall determine their powers and the compensation. The liquidator(s) must be approved by the Luxembourg supervisory authority.

The net product of the liquidation of each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the Shareholders of each Sub-Fund in proportion to the number of Shares, which they hold in that Sub-Fund. The amounts not claimed by the Shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of thirty years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed any more.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 33. Transitory Dispositions. The first Financial Year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 30 June 2011.

The first Annual General Meeting of Shareholders will be held on 8 September 2011.

Subscription and Payment

Magma Capital AG, above named, represented as stated above, subscribes all the three hundred ten (310) newly issued shares.

All these Shares are fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended) are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named appearing party, representing the entire subscribed capital and acting as sole Shareholders of the Company immediately takes the following resolutions:

1. The following are elected as Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2015:

- Mr Hans Günnewigk, Baarer Strasse, 53, CH-6300 Zug, Switzerland;
- Mr Andreas Jockel, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Alfons Klein, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The initial chairman of the Board of Directors shall be Mr Andreas Jockel.

3. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders to be held in 2011: KPMG Audit S.à.r.l., with its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.590.

4. The registered office of the Company is established at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Magma Capital AG, une société anonyme valablement établie sous le droit suisse, ayant son siège social à Baarer Strasse, 53, CH-6300 Zug, enregistrée au registre de commerce suisse sous le numéro CH-170.3.031.215-1,

représentée par Madame Claudia Ploß, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zug, Suisse, le 26 mars 2010.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre préliminaire: Définitions.

Actionnaire(s)	le détenteur d'une ou plusieurs Actions de toute Classe et tout Compartiment dans le capital de la Société
Action(s)	une action de n'importe quelle Classe, de n'importe quel Compartiment dans le capital de la Société, dont les détails sont précisés dans le Prospectus. Afin d'éviter tout doute, le mot "Action(s)" fait référence à toute Classe(s) quand la référence à une ou des Classe(s) particulière(s) n'est pas requise
Administrateur	un membre du Conseil d'Administration de la Société
Administration Centrale	l'administration centrale en tant qu'agent domiciliataire et agent administratif de la Société à Luxembourg, ou toute entité qui pourrait dans le futur être nommée pour agir en cette qualité
Auditeur	l'auditeur de la Société ayant la qualité d'auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) décrit dans le Prospectus
Banque détenant le dépôt	la banque auprès de laquelle les Actionnaires détiennent un compte de titres et par lequel ses Actions sont détenues
Classe(s)	une ou plusieurs classes d'Actions qui peut/peuvent être disponible(s) dans chaque Compartiment, dont les avoirs doivent être communément investis conformément à l'objectif d'investissement du Compartiment, mais qui feront l'objet d'une structure particulière de frais de vente ou de rachat, d'une structure de frais particulière, d'une politique de distribution particulière, d'investisseurs cibles particuliers, d'une devise de référence particulière ou d'une politique de couverture particulière conformément à ce qui est détaillé dans le Prospectus
Compartiment	tout compartiment de la Société dont les détails figurent dans le Prospectus
Conseil d'Administration	le conseil d'administration de la Société
Conseiller en investissement	toute personne ou entité avec la responsabilité de conseiller; le Gestionnaire(s) d'Investissement de la Société en ce qui concerne la gestion des avoirs
Dépositaire	le dépositaire en tant que dépositaire ou tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui est nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises
Devise de Comptabilité	la devise de consolidation de la Société
Devise de Référence	la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est exprimée, détaillée pour chaque Compartiment dans le Prospectus
Euro or EUR	monnaie ayant cours légal dans les Etats membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel qu'amendé
Exercice Social	l'exercice social de la Société, qui se clôture le dernier jour du mois de juin de chaque année
Filiale	toute société, association ou autre entité locale ou étrangère (en ce compris, pour éviter tout doute, toute Filiale à 100%) (a) dont la Société détient au total, au travers d'un ou plusieurs Compartiments, plus de 50% des droits de vote ou (b) qui est autrement contrôlée par la Société et qui satisfait en outre aux conditions suivantes: (i) ne pas avoir d'activité autre que la détention d'instruments d'investissement éligibles au titre des objectifs et de la politique d'investissement de la Société et des Compartiments concernés; (ii) dont la majorité des gérants ou membres du conseil d'administration sont membres du Conseil d'Administration de la Société sauf lorsque cela n'est pas possible pour des raisons fiscales ou réglementaires, (iii) dans la mesure requise par les lois ou réglementations applicables, dont les comptes sont audités par l'auditeur de la Société et (iv) dont les comptes sont, dans la mesure requise par les lois et réglementations applicables, consolidés dans les comptes annuels de la Société; toute société, association ou autre entité locale ou étrangère sera réputée être "contrôlée" par la Société si: (i) elle a le droit de nommer ou de

	révoquer une majorité des membres de l'organe qui gère cette entité ou (ii) elle contrôle plus de 50% des droits de vote dans cette entité conformément à un contrat avec les autres Actionnaires
Filiale à 100%	signifie une société ou entité dans laquelle la société détient 100% des droits de propriété
Gestionnaire(s) d'Investissement	toute personne ou entité qui est nommée ultérieurement en tant que gestionnaire (s) d'investissement d'un ou plusieurs Compartiments de la Société, conformément à ce qui est détaillé dans le Prospectus
Heure Limite	l'échéance, telle que précisée pour chaque Compartiment dans le Prospectus, et avant laquelle les demandes de souscription, de rachat, ou de conversion des Actions de n'importe quelle Classe de chaque Compartiment doivent être reçues par le Dépositaire afin d'être traitées en relation avec un Jour d'Evaluation
Investisseur Averti	a la signification qui lui est donnée dans la Loi de 2007 et inclut: <ul style="list-style-type: none"> - les investisseurs institutionnels; - les investisseurs professionnels, c'est-à-dire ceux qui sont réputés selon les lois et réglementations luxembourgeoises avoir l'expérience, la compétence et les connaissances nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques engendrés; et - tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes: (i) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et (ii) investir au minimum cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125,000.-) dans la Société ou avoir obtenu un certificat d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, attestant de sa compétence, son expérience, sa connaissance pour évaluer d'une manière appropriée un investissement dans la Société
Jour d'Evaluation	le Jour Ouvrable déterminé par le Conseil d'Administration pour calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe de n'importe quel Compartiment conformément au Prospectus
Jour Ouvrable	un jour ouvrable bancaire à Luxembourg
Loi de 2007	la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée
Loi de 1915	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée
Jour Initial de Souscription ou Période Initiale de Souscription	le jour initial de souscription ou la période initiale de souscription durant lequel/laquelle les Actions de toute Classe peuvent être émises au Prix Initial, comme précisé pour chaque Classe de chaque Compartiment dans le Prospectus
Marché réglementé	le marché défini à la directive 93/22/EEC ("Directive 93/22/EEC")
Personne Non-Autorisée	toute personne, société, association ou entité juridique, si selon le seul avis de la Société, la possession d'Actions par une telle personne, peut porter préjudice aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut résulter d'une telle possession un non respect de n'importe quelle loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou si elle peut exposer la Société à des désavantages fiscaux ou réglementaires, amendes ou pénalités qu'elle n'aurait pas supportés autrement; le terme "Personne Non-Autorisée" inclut toute personne, société, association ou entité juridique qui n'entre pas dans la définition d'Investisseur Averti, détaillée ci-dessus
Prix Initial	le prix de souscription auquel les Actions de chaque Classe sont émises le Jour Initial de Souscription ou durant la Période Initiale de Souscription, tel qu'indiqué dans le Prospectus
Prix de Rachat	le prix auquel les Actions sont rachetées, comme décrit dans le Prospectus
Prix de Souscription	le prix de souscription auquel les Actions de toute Classe sont offertes après le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription conformément à ce qui est décrit dans le Prospectus
Prospectus	le prospectus de la Société tel qu'amendé, complété et modifié de temps à autre
Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique	a la signification qui lui est donnée dans la réglementation S du "US Security Act" de 1933, tel que modifié
Société ou Fonds	Magma Capital, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé - luxembourgeoise, constituée sous la forme d'une société anonyme

Souscription Minimale	un nombre minimum d'Actions ou un montant minimum dans la Devise de Référence, qu'un Actionnaire doit souscrire dans un Compartiment ou une Classe, tel que cela est plus amplement détaillé dans le Prospectus pour le/la Compartiment/Classe concerné(e)
Statuts	les statuts de la Société tels qu'ils peuvent être amendés, complétés et modifiés de temps à autre
USD	la devise des Etats-Unis d'Amérique
Valeur Nette d'Inventaire	la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment, d'une Classe donné(e), déterminée conformément à l'article 11 des présents Statuts et au Prospectus

Titre I^{er} . Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Par la présente, la Société est constituée en tant que société anonyme admise en tant que société d'investissement à capital variable et en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Magma Capital".

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution des Actionnaires ou en cas d'une pluralité d'Actionnaires, par voie d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires, délibérant de la manière prévue pour toute modification des Statuts.

Des succursales, des filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est d'investir ses actifs dans des valeurs et d'autres instruments permis par la Loi de 2007, dans le but de diversifier les risques d'investissement et de procurer aux Actionnaires (tels que définis ci-dessous) le résultat de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

L'objet de la Société et des restrictions d'Investissement spécifié au Prospectus sont à observé pendant la poursuite de l'objet de la Société.

Titre II. Capital Social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. Capital Social - Compartiment - Classes d'Actions. Le capital social de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société doit être, comme prévu par la loi de 2007, l'équivalent de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) et doit être atteint dans les douze (12) mois qui suivent la date à laquelle la Société a été autorisée comme société d'investissement à capital variable. Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

La Devise de Comptabilité de la Société est l'USD.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société peut, à tout moment, établir plusieurs masse d'avoirs chacune constituant un Compartiment au sens de l'article 71 de la loi 2007.

Le Conseil d'Administration attribuera un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions spécifiques d'investissement et une dénomination spécifique pour chaque Compartiment.

Le droit des Actionnaires et des créanciers concernant un Compartiment particulier ou conféré par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs du Compartiment. Les avoirs dudit Compartiment garantiront exclusivement les droits des Actionnaires de ce Compartiment et ceux des créanciers dont la réclamation concerne la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions dans un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédures de souscription et/ou de

rachat, leur exigence minimale d'investissement initial et subséquent et/ou de détention, le type d'investisseurs ciblés et la politique de distribution y relative conformément à ce qui est décrit dans le Prospectus.

Le montant de l'émission de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment donnée sera investi, conformément à l'article 4 des présents Statuts, dans des titres de toutes sortes et autres avoirs autorisés par la Loi de 2007, conformément à l'objectif d'investissement et à la politique déterminés par le Conseil d'Administration pour le Compartiment établi en ce qui concerne la Classe d'Actions concernée, conformément aux restrictions d'investissement fixées par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Compartiment devront, si leur valeur n'est pas exprimée en Euro, être convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes de tous les Compartiments.

Art. 6. Forme des Actions. La Société émettra des Actions de chaque Compartiment et chaque Classe uniquement sous forme au porteur.

Toutes les Actions émises seront inscrites dans un certificat global. Aucune Action physique ne sera émise. Les Actions seront comptabilisées dans le compte de titres de l'Actionnaire auprès de sa Banque détenant le Dépôt. La Banque détenant le Dépôt devra elle-même avoir un compte de titres auprès du Dépositaire ou auprès d'une banque indiquée par le Dépositaire. Le Conseil d'Administration obligera le Dépositaire, qui lui-même obligera la Banque détenant le Dépôt à vérifier et à s'assurer que toutes les Actions sont acquises et détenues uniquement par des Investisseurs Avertis.

La Société reconnaît seulement un unique propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions est/sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un unique mandataire pour représenter de telles Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, les distributions ou autres paiements au premier propriétaire enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les propriétaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Art. 7. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, suite à la procédure présentée de manière détaillée dans le Prospectus, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions, de tout Compartiment et/ou Classe, devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et sans responsabilité, refuser, entièrement ou partiellement, toute souscription et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion et sans responsabilité et sans préavis, arrêter l'émission et la vente d'Actions de toute Classe dans un ou plusieurs Compartiment(s).

Le Conseil d'Administration peut, au cours de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, refuser, entièrement ou partiellement, des ordres de souscription et suspendre ou limiter, conformément à l'article 12 des Statuts, leur vente à des personnes physiques ou morales de régions ou de pays particuliers, pendant des périodes spécifiques ou de manière permanente.

En outre, le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission d'Actions dans tout Compartiment et/ou Classe (y compris, sans limitation, l'exécution des documents de souscription et la fourniture des informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et peut aussi bien fixer un montant Minimum de Souscription et un montant minimum pour tout investissement additionnel auxquels tout Actionnaire est tenu de se conformer.

Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment et/ou une Classe d'Actions déterminé(e), appliquer une commission d'émission et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration fixera un Jour Initial de Souscription ou une Période Initiale de Souscription durant le(la) quel(le) les Actions de toute Classe dans tout Compartiment seront émises à un prix fixé (c'est-à-dire le Prix Initial), plus tous les frais, commissions et coûts applicables, comme déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Prospectus.

Après le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription, les Actions de toute Classe seront émises à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée du Compartiment concerné, déterminée le Jour d'Evaluation, conformément à l'article 11 des Statuts et à la politique élaborée par le Conseil d'Administration de temps à autre (c'est-à-dire le Prix de Souscription). Le Conseil d'Administration peut décider d'augmenter le Prix de Souscription par tous les frais, commissions et coûts, comme mentionné dans le Prospectus. Aucune Action ne sera émise au cours de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment et/ou la Classe concerné(e) est suspendue conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts.

Pour éviter tout doute, quand la Société offre des Actions après le Jour initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription, les ordres reçus par la Société ou le Dépositaire ou ses agents dûment autorisés au

Luxembourg, avant l'Heure Limite concernée (définie dans le Prospectus) seront traités ce Jour d'Évaluation au Prix de Souscription de la Classe concernée du Compartiment concerné. Tout ordre reçu après l'Heure Limite concernée sera traité le Jour d'Évaluation suivant sur base du Prix de Souscription par Action déterminé ce Jour d'Évaluation. Le traitement des ordres de souscription reçus commencera cependant uniquement une fois qu'ils auront été reçus par le Dépositaire.

Le Prix d'émission (soit le Prix Initial, soit le Prix de Souscription) devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus, et en toute circonstance, le prix d'émission devra être payé dans les deux (2) Jours Ouvrables à partir du Jour d'Évaluation concerné.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé, gérant, officier ou tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les fournir.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les conditions prescrites par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un Auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Art. 8. Rachat des Actions. Tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie de ses Actions, selon les conditions et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Dans tous les cas, le droit de tout Actionnaire d'exiger le rachat de ses Actions sera suspendu au cours de toute période durant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe et/ou du Compartiment concerné (e) est suspendue par la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée du Compartiment concerné déterminée le Jour d'Évaluation concerné conformément aux dispositions de l'article 11 des présents Statuts, moins les frais et commissions (le cas échéant) au taux prévu dans le Prospectus. Le Prix de Rachat peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée selon la décision du Conseil d'Administration.

Pour éviter tout doute, les ordres de rachat reçus par la Société ou le Dépositaire, ou ses agents dûment autorisés au Luxembourg, avant l'Heure Limite concernée (comme défini dans le Prospectus) seront traités ce Jour d'Évaluation au Prix de Rachat de la Classe concernée du Compartiment concerné fixé ce Jour d'Évaluation (après déduction des frais de rachat éventuels). Tous les ordres de rachat reçus après l'Heure Limite concernée seront traités le Jour d'Évaluation suivant au Prix de Rachat de la Classe concernée du Compartiment concerné déterminé en ce Jour d'Évaluation (après déduction des frais de rachat éventuels). Le traitement des ordres de rachat reçus commencera cependant uniquement une fois qu'ils auront été reçus par le Dépositaire.

Le Prix de Rachat par Action sera payé au cours d'une période déterminée par le Conseil d'Administration qui ne dépassera pas cinq (5) Jours Ouvrables à partir du Jour d'Évaluation concerné, conformément à la politique que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer, à condition que les documents de transfert d'Actions aient été reçus par la Société.

Le paiement du Prix de Rachat aux Actionnaires sera effectué en espèces ou en nature, ou, à la fois en nature et en espèces conformément à ce qui est établi ci-après.

Les paiements en espèces seront effectués dans la Devise de Référence du Compartiment concerné.

Le paiement en nature sera effectué à la discrétion de la Société mais avec le consentement de l'Actionnaire concerné par l'attribution à l'Actionnaire des avoirs du Compartiment concerné, pour une valeur égale (calculée de la manière décrite à l'article 11 des présents Statuts) en date du Jour d'Évaluation durant lequel le Prix de Rachat est calculé, à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à racheter diminuée des éventuels frais et charges. La nature et le type de avoirs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans compromettre les intérêts des autres Actionnaires de la Classe concernée, et l'évaluation utilisée peut être confirmée par un rapport spécial de l'Auditeur. Le coût d'un tel transfert sera à la charge du cessionnaire.

La Société s'assurera qu'à tout moment chaque Compartiment ait assez de liquidité pour permettre de satisfaire à tous les ordres de rachat des Actions.

Si un Jour d'Évaluation, des ordres de rachats conformément à cet article 8 excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration en ce qui concerne le nombre d'Actions en circulation dans une Classe ou un Compartiment spécifique, le Conseil d'Administration peut décider qu'une partie ou tous les ordres de rachat soient différés pour une durée et d'une manière que le Conseil d'Administration considérera être dans le meilleur intérêt du Compartiment concerné. Lors des prochains Jours d'Évaluation qui suivent cette période, les ordres de rachat seront traités en priorité par rapport aux rachats ultérieurs.

Un Actionnaire ne peut retirer son ordre de rachat de ses Actions sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à racheter dans une Classe ou un Compartiment spécifique et, dans ce cas, un retrait ne sera effectif que si le Dépositaire a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée, la Société procédera au rachat des Actions le premier Jour d'Évaluation applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Classe ou Compartiment concerné(e).

Si, n'importe quel Jour d'Evaluation particulier, les avoirs nets du Compartiment ou de la Classe deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article 25 des présents Statuts, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation dans le Compartiment et/ou la Classe concerné(e). Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Actions diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) avant la date du rachat forcé dans la forme jugée appropriée par le Conseil d'Administration. La notification indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société va à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires auxquels il est interdit d'acquérir ou posséder des Actions de la Société (comme une Personne Non-Autorisée), de tout Compartiment et/ou Classe, conformément à la procédure établie dans l'article 10 des présents Statuts et dans le Prospectus.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des Actions. Le Conseil d'Administration peut décider de temps en temps que les Actionnaires sont en droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions de toute Classe de tout Compartiment dans une autre Classe du même Compartiment et/ou dans la même Classe ou une Classe différente de tout autre Compartiment existant, à condition que le Conseil d'Administration puisse (i) établir les restrictions, limites et conditions relatives au droit et à la fréquence des conversions entre certain(e)s Classes et/ou Compartiments; et (ii) les soumettre au paiement des charges et commissions qu'il déterminera. Si le Conseil d'Administration décide d'autoriser des conversions d'Actions, cette possibilité sera mentionnée et détaillée dans le Prospectus de la Société.

Dans tous les cas, le droit de tout Actionnaire de demander la conversion de ses Actions sera suspendu durant toute période au cours de laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe et/ou du Compartiment concerné(e) sera suspendue par la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Le prix de la conversion sera calculé en se référant à la Valeur Nette d'Inventaire respective des Classes et/ou Compartiments concerné(e)s déterminée le même Jour d'Evaluation ou n'importe quel autre jour déterminé par le Conseil d'Administration et selon les dispositions de l'article 11 des présents Statuts et des règles établies dans le Prospectus. Les frais de conversion peuvent être imposées aux Actionnaires demandant la conversion, au taux prévu dans le Prospectus.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par tout Actionnaire dans tout(e) Classe et/ou Compartiment en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé (e) par le Conseil d'Administration et décrite dans le Prospectus, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans un(e) tel(le) Classe et/ou Compartiment.

De plus, si durant n'importe quel Jour d'Evaluation, les demandes de conversion, conformément à cet article 9, dépassent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'Actions en circulation dans une Classe ou Compartiment spécifique, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de conversion soient reportées pendant une période jugée être dans les meilleurs intérêts du Compartiment concerné par le Conseil d'Administration. Lors du prochain Jour d'Evaluation qui suit cette période, ces demandes de conversion seront traitées prioritairement aux demandes ultérieures.

Les Actions qui ont été converties en Actions d'une Classe du même ou d'un autre Compartiment seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions et aux Transferts des Actions. Les Actions de la Société sont disponibles uniquement pour les Investisseurs Avertis.

Le Conseil d'Administration peut limiter ou empêcher la propriété des Actions de la Société par toute personne morale, entreprise ou société si, selon l'opinion de la Société, une telle possession peut, entre autres, porter préjudice à la Société, à ses Actionnaires ou à une Classe ou Compartiment donné(e), s'il peut en résulter un non respect de n'importe quelle loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou, si elle a pour conséquence de soumettre la Société à des législations étrangères (en ce compris mais pas uniquement les législations fiscales).

En particulier, mais sans limitation, le Conseil d'Administration peut limiter la propriété des Actions de la Société par toute Personne Non-Autorisée et par tout Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

A ces fins, la Société peut:

(A) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée ou un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(B) à tout moment, demander à la Banque détenant le Dépôt respective, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient à une Personne Non-Autorisée ou un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou aurait pour conséquence que le bénéfice économique de ces Actions revienne à une personne Non-Autorisée ou à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(C) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(D) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions de la Société, celle-ci pourra ordonner à l'Actionnaire de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant l'avis. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder au rachat forcé ou provoquer le rachat de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second avis (appelé ci-après "Avis de Rachat") à l'Actionnaire possédant les titres, spécifiant les Actions à acheter comme susmentionné, la façon dont le prix d'achat sera calculé et le nom de l'acheteur. Cet Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire sous forme de notification publique conformément à la Loi de 1915. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et ses Actions seront annulées.

(2) Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe du Compartiment concerné calculée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du Prix de Rachat des Actions de la Classe concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle qu'indiquée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat, pour être payé à l'ancien propriétaire.

Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêt) de la banque.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe et/ou Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à la fréquence déterminée à l'article 12 des présents Statuts et au moins une fois par an ("Jour d'Evaluation") conformément au droit luxembourgeois et aux Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles (Lux GAAP).

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe et/ou Compartiment sera exprimée en Devise de Référence comme spécifié dans le Prospectus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment relative à chaque Jour d'Evaluation sera calculée en divisant (i) les avoirs nets du Compartiment attribuable à cette Classe, à savoir la valeur de la portion des avoirs bruts de ce Compartiment attribuable à cette Classe moins la portion du passif de ce Compartiment attribuable à cette Classe, à ce Jour d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Classe en circulation conformément aux règles d'évaluation décrites ci-après.

La Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société est égale à la somme des avoirs nets des divers Compartiments activés dans la Devise de Comptabilité.

En déterminant la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les revenus et les dépenses sont traités comme s'accroissant quotidiennement.

Dans la mesure requise par les réglementations et principes comptables applicables, les comptes des Filiales de la Société seront consolidés avec les comptes de la Société chaque Jour d'Evaluation et les avoirs et obligations sous-jacents seront par conséquent évalués conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Classes différeront au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre à chaque Classe.

Le Prix de Souscription, de Rachat et de conversion sont calculés à 3 décimales.

Les avoirs de la Société comprendront:

1. tous les biens ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales;
2. toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et titres d'obligations convertibles ou autres titres enregistrés au nom de la Société;
3. toutes les participations en titres d'obligation convertibles ou non, émises par des sociétés;
4. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
5. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente d'immeubles, de droits immobiliers, de titres ou d'autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);
6. tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissance, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;

7. tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou le Dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

8. tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

9. la valeur liquidative d'opérations à terme, contrats à terme ou à option pour lesquels la Société est à découvert;

10. tous les contrats d'échange conclus par la Société;

11. les frais de formation de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société;

12. les frais d'avocat et d'autres frais pour enregistrer la Société et ses Compartiments dans d'autres juridictions (dans la mesure où ils ne sont pas amortis); et

13. tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) Les titres et/ou les unités ou actions et les titres du marché monétaire qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base du dernier prix d'offre;

(b) Les titres et les titres du marché monétaire qui ne sont pas cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation (excluant toute taxation différée), estimée avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration;

(c) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(d) la valeur de liquidation d'opérations à terme, contrats à terme ou à option non cotés en bourse ou sur un autre marché réglementé équivaldra à leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et appliquée sur une base cohérente pour chaque différente variété de contrats. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou à option non négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé devra être basée sur la dernière détermination des prix de ces contrats sur de tels marchés réglementés et sur lesquels ces contrats à terme ou à option sont négociés par le Compartiment concerné, à condition que si une opération à terme, un contrat à terme ou à option ne peut pas être liquidé le jour auquel les avoirs nets sont déterminés, la base qui servira pour la détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat devra être une valeur que le Conseil d'Administration peut considérer juste et raisonnable.

(e) Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à la valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. Les swaps d'indice et d'instruments financiers reliés échanges seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou instrument financier applicable(s). L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou d'instrument financier devra être basée sur la valeur de marché de l'opération de swaps établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

(f) Tous les autres titres ou avoirs, en ce compris les titres de dettes et les titres pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par le Conseil d'Administration, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs des valeurs de marché respectives, les titres ou avoirs concernés seront évalués par le Conseil d'Administration à leur juste valeur et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers détenus par la Société arrivant à maturité endéans 90 jours seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une approximation de la valeur de marché.

Le Conseil d'Administration, à sa discrétion, peut autoriser l'usage d'autres méthode d'évaluation s'il considère que l'évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs ou obligations de la Société et/ou de ses Compartiments, conformément au droit luxembourgeois et aux Lux GAAP. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'Administration Centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les engagements de la Société comprendront:

1. tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

2. tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

3. tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de gestion d'investissement et de conseil, ci-inclus les commissions de performance si applicables, frais du dépositaire, de l'agent de paiement, domiciliaire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

4. toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide ou est postérieur avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

5. une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société; et

6. tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs et engagements seront affectés comme suit:

(2) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Classe d'Actions, étant entendu que, si plusieurs Classes d'Actions co-existent au sein du même Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Classe.

(3) Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes d'Actions de ce Compartiment.

(4) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même ou aux mêmes Classes d'Actions auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la même ou aux mêmes Classes d'Actions correspondantes.

(5) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Classe(s) d'Actions.

(6) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un(e) Compartiment, Classe d'Actions déterminé(e), cet avoir ou engagement sera attribué à tou(te)s les Compartiments et/ou Classes d'Actions au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un compte au profit de plusieurs Compartiments et/ou Classes et/ou sont cogérés par un agent du Conseil d'Administration en tant que masse d'avoirs séparés, le droit respectif de chaque Compartiment et/ou Classe sur ce(tte) Compartiment et/ou Classe correspondant à la portion résultant des contributions ou retraits de ce(tte) Compartiment et/ou Classe au compte ou à la masse en question, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de ce(tte) Compartiment et/ou Classe, tel que décrit dans les documents de vente des Actions de la Société, et

(7) En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Actions sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément au droit luxembourgeois.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par l'Administration Centrale que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent article:

a) Les Actions de la Société devant être rachetées conformément à l'article 8 des présents Statuts seront considérées comme Actions émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

b) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, le Jour d'Evaluation à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix devra être considéré comme étant un actif de la Société.

c) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

d) Lorsqu'à un Jour d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation correspondant, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission, du Rachat et de la Conversion d'Actions. Pour chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix pour l'émission, le rachat et la conversion des Actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son

mandataire désigné à cet effet par la Société, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Prospectus et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission, d'un rachat ou d'une conversion d'Actions, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou heure de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions de tout Compartiment et/ou Classe et l'émission, le rachat et la conversion de ces Actions à et par ses Actionnaires dans les cas suivants:

(1) durant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce(s) Compartiment(s) est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société ou d'un Compartiment coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés;

(2) lorsque, de l'avis des Administrateurs, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs attribuables à un Compartiment ou ne peut pas les évaluer; ou

(3) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le prix actuel ou la valeur de tout marché ou le cours en bourse sont hors de service; ou

(4) durant toute période pendant laquelle la Société n'est pas en mesure de rapatrier les fonds afin d'effectuer les paiements du rachat d'Actions de tout Compartiment ou pendant laquelle tout transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements du rachat d'actions de tout Compartiment ne peut, de l'avis des Administrateurs, être effectués aux prix ou taux de change normaux;

(5) lors de toute période durant laquelle la Société est liquidée ou à partir du Jour de la notification d'une réunion d'Actionnaires durant laquelle une résolution de liquider la Société (ou un de ses Compartiments) est proposée;

(6) si pour toute autre raison quelconque au delà du contrôle des Administrateurs, les prix des investissements possédés par la Société ou un Compartiment ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de tout(e) Compartiment et/ou Classe n'aura aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toute Classe et/ou Catégorie qui n'est pas suspendu(e).

Tout ordre de souscription, de rachat ou de conversion des Actions sera irrévocable sauf en cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à souscrire, racheter ou convertir dans une Classe et/ou Compartiment spécifique et, dans un tel cas, un retrait sera seulement effectif si une notification écrite est reçu par le Dépositaire avant l'arrêt de la période de la suspension.

Une telle suspension de la Valeur Nette d'Inventaire sera rendue publique, si approprié, par la Société et peut être notifié aux Investisseurs ayant fait un ordre de souscription d'Actions.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Au cas où un Administrateur serait élu sans indication du terme de son mandat, il sera considéré comme étant élu pour six ans à partir de la date de son élection. A l'échéance de son mandat, un Administrateur peut être réélu.

Les Administrateurs seront élus par une assemblée générale des Actionnaires qui déterminera par ailleurs le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Les Administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par résolution par l'assemblée générale. L'Administrateur révoqué restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu et prenne ses fonctions.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront temporairement remplir le poste vacant. Les Actionnaires prendront une décision définitive concernant la nomination à la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux Administrateurs au Luxembourg ou selon les circonstances à un autre endroit comme indiqué dans la convocation à la réunion.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les Administrateurs désigneront à la majorité un autre Administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

La convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation moyennant accord de chaque Administrateur exprimé par écrit ou par le câble, e-mail, fax ou toute autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par câble, e-mail, fax ou tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou autres moyens de communication similaires; l'équipement étant conforme aux configurations techniques qui garantissent une participation effective à la réunion et qui permettent à toute personne prenant part à la réunion d'entendre tout autre participant de façon continue et de prendre part de manière effective à la réunion de ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation de la personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est considérée comme étant tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant devra être autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix pour ou contre une résolution lors d'une réunion, la voix du président de la réunion sera décisive.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées en procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des Administrateurs. Les copies des extraits de ces procès-verbaux à produire dans des procédures juridiques ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux des Administrateurs.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration; tout Administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente, de gestion et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminés à l'article 18 des présents Statuts et dans le Prospectus.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Signature Sociale. A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout agent de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion quotidienne et de telles activités à tout membre du Conseil d'Administration, dirigeant ou tout autre agent, personne physique ou morale, qui peuvent mais ne doivent pas être des Actionnaires de la Société, conformément aux conditions et aux pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne et peut, en particulier, nommer des officiers fondés de pouvoir (officers), en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi que tout autre agent dès que la Société le juge nécessaire pour l'administration, le fonctionnement et la gestion de la Société. De telles nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Il n'est pas exigé des dirigeants qu'ils soient des Administrateurs ou des Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire dans les Statuts, les dirigeants auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il pourra déléguer des pouvoirs appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

Art. 18. Politique et Restrictions d'Investissement. Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer la politique sociale et d'investissement pour les investissements et l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de chaque Compartiment de la Société dans le cadre des pouvoirs et

restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration agissant dans le meilleur intérêt de la Société peut décider de la manière décrite dans le Prospectus de la Société que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogérée séparément avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectifs et/ou leurs Compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés ensemble sur une base distincte des autres avoirs.

Art. 19. Gestionnaire d'Investissement et Conseiller en Investissements. La Société peut nommer un Gestionnaire d'Investissement pour gérer, sous le contrôle global et la responsabilité du Conseil d'Administration, le portefeuille de titres des différents Compartiments de la Société.

La Société peut en outre nommer un conseiller en investissement avec la responsabilité de préparer l'achat et la vente de tous les investissements éligibles pour la Société et de conseiller la Société en ce qui concerne la gestion des avoirs.

Les pouvoirs et devoirs du Gestionnaire d'Investissement et du conseiller en investissement et leur rémunération seront décrits dans le contrat de gestion et de conseil d'investissement qui pourront être consultés par la Société et par le Gestionnaire d'Investissement et/ou conseiller en investissements (le cas échéant).

Art. 20. Conflit d'Intérêt. Tout type de conflit d'intérêt est à communiquer intégralement au Conseil d'Administration. La Société entrera dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis).

Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement et toute personne/entité qui leur est affiliée, leurs membres et leur personnel peuvent s'engager dans diverses activités économiques autres que les activités de la Société et/ou du Gestionnaire d'Investissement, y compris fournir des services de consultation et autres (y compris, sans limitation, être administrateur) dans une série d'associations, de sociétés et d'autres entités (n'excluant pas celles dans lesquelles la Société investit). Cependant, les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement, et ses membres consacreront le temps et les efforts nécessaires et appropriés aux activités de la Société. Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement et toute personne/entité qui leur est affiliée, leurs membres et leur personnel peuvent également investir et entretenir des relations commerciales pour leur propre compte. Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement, les membres et tout personne/entité affiliée au Gestionnaire d'Investissement peuvent gérer d'autres comptes qui peuvent entrer en conflit avec les intérêts de la Société, dans la sélection, la négociation et la gestion des investissements. Afin d'éviter de tels conflits d'intérêt, les Administrateurs, le Gestionnaire d'Investissement et ses membres essayeront de résoudre tout conflit surgissant, de la manière jugée la plus équitable à toutes les parties selon les circonstances.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou agents de la Société a un intérêt dans ou est un administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout Administrateur ou directeur de la Société qui sert d'administrateur, associé, agent ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage autrement en affaire ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un tel contrat ou autre transaction.

Tout Administrateur ayant un intérêt pour une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui entre en conflit avec celles de la Société avisera le Conseil d'Administration et fera un rapport de sa situation qu'il inclura dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne participera pas à ces délibérations. Lors de l'assemblée générale suivante, avant que toute résolution ne soit votée, un rapport spécial sera rédigé sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs ont pu avoir un intérêt en conflit avec ceux de la Société.

Les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliquent pas lorsque les décisions du Conseil d'Administration de la Société ou de l'Administrateur concernent des opérations journalières engagées dans des conditions normales.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou agent, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès à laquelle ou auquel il aura été partie en raison du fait qu'il soit ou qu'il ait été Administrateur ou Directeur de la Société, ou pour avoir été, à sa demande, Administrateur ou Agent de toute autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et qui n'aurait pas droit à être indemnisé, sauf dans les cas il serait finalement condamné dans une telle action, poursuite ou procès pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auquel tout administrateur ou agent peut prétendre.

Art. 22. Les Auditeurs. Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un Auditeur (réviseur d'entreprises agréé) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées Générales - Année Comptable - Distributions

Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsqu'il y a réunion de toutes les Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne constitue pas une cause de dissolution de la Société.

S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prendra les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière responsabilité des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société sans considération de la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'Administration. Une assemblée générale doit être convoquée à la demande écrite des Actionnaires représentant ensemble un dixième (10%) du capital de la Société, au lieu et à l'heure indiqués dans les convocations.

L'assemblée générale annuelle se tiendra selon le droit luxembourgeois, au siège social de la Société ou à un tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à ce qui est indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de septembre de chaque année à 11.00 a.m. Si un tel jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour Ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, d'après le Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les convocations respectives.

Les Actionnaires se réunissent en assemblées générales sur convocation du Conseil d'Administration et sont convoqués conformément à la Loi de 1915.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils considèrent qu'ils sont dûment convoqués et qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes autres conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée des Actionnaires.

Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura toutes les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières, sauf si tous les Actionnaires sont d'accord sur un autre ordre du jour.

Chaque Action, quelle que soit sa Classe et le Compartiment à laquelle elle appartient, donne droit à une voix conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant un mandataire par écrit, cable ou facsimilé. Ledit mandataire ne doit pas nécessairement être Actionnaire mais peut être un Administrateur de la Société.

Pour la participation à l'assemblée générale des Actionnaires les actionnaire des actions titulaires doivent déposer leur actions au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée. Seulement des Actionnaires qui transmettent le certificat de dépôt à la Société sont autorisés de participer à l'assemblée.

Chaque Actionnaire peut voter grâce aux formulaires de vote envoyés par poste ou fac-similé au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir concernant chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.

A condition que le Conseil d'Administration soit en mesure d'organiser des réunions par de tels moyens, les Actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications qui permettent leur identification, et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent être conformes aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations doivent être transmises sans interruption.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté.

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe d'Actions. Les Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment ou cette Classe.

Les dispositions de l'article 23 des présents Statuts et de la Loi de 1915 s'appliqueront à de telles assemblées générales.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toutes les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société affectant les droits des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe vis-à-vis des Actionnaires d'un (une) autre Compartiment ou Classe, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de ce (cette) Compartiment ou Classe, conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

Art. 25. Liquidation, Scission et Fusion de Compartiments ou Classes. Lorsque, pour n'importe quelle raison, la valeur des avoirs nets de tout(e) Compartiment et/ou Classe a diminué jusqu'à ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment et/ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou au cas où un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire d'un(e) tel(le) Compartiment et/ou Classe pourrait avoir des conséquences matérielles défavorables sur les investissements du ce(tte) Compartiment et/ou Classe, ou en cas de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de forcer le rachat de toutes les Actions du (de la) Compartiment et/ou Classe concerné(e) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (compte tenu des prix et frais actuels de réalisation des investissements) calculée le Jour d'Évaluation auquel cette décision prend effet.

La Société donnera avis aux Actionnaires de ce(tte) Compartiment et/ou Classe d'Actions conformément aux dispositions de la Loi de 1915 avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. À moins d'en décider autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou pour préserver l'égalité de traitement entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e) peuvent continuer à demander le rachat de leurs Actions gratuitement (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé. Tout ordre de souscription sera suspendu à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment, de la Classe concerné(e).

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de tout(e) Compartiment et/ou Classe peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider de racheter toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e)s et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation auquel cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires suite à la mise en œuvre des opérations de rachat décrites ci-dessus seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois à dater de la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet article 25, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un(e) Compartiment et/ou Classe à ceux d'un(e) autre Compartiment et/ou Classe au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à un(e) autre Compartiment ou Classe d'un tel organisme de placement collectif luxembourgeois (le "Nouveau Compartiment") et de les re-désigner comme Actions d'un autre Compartiment et/ou d'une autre Classe (à la suite d'une division ou d'un regroupement, le cas échéant, et le paiement du montant correspondant auquel l'Actionnaire a droit). Cette décision sera publiée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article 25 (et, contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

Dans les circonstances visées dans le premier paragraphe de cet article 25, le Conseil d'Administration peut décider de réorganiser un(e) Compartiment et/ou Classe d'Actions par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments et/ou Classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article 25 (et en plus, la publication contiendra une information relative aux deux ou plusieurs Nouveaux Compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, la réorganisation d'un (e) Compartiment et/ou Classe au sein de la Société (par le biais d'une fusion ou d'une division) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe concerné(e). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les décisions relatives à la fusion ou à la division pourront être prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et dettes attribuables à un(e) Compartiment et/ou Classe, à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq de cet article 25 ou à un(e) Compartiment et/ou Classe au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires du Compartiment ou de la Classe concerné(e) prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions en circulation sauf si la fusion doit se faire avec un organisme de placement collectif de type contractuel (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 26. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

Art. 27. Distributions. Pour toute Classe donnant droit à des distributions, l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe concernée (émise dans n'importe quel Compartiment) pourra, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, déterminer l'affectation des résultats du (de la) Compartiment et/ou Classe et pourra périodiquement déclarer des distributions ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Pour toute Classe donnant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par la loi.

Dans tous les cas, aucune distribution ne peut être faite si, après la déclaration d'une telle distribution, le capital de la Société est inférieur au capital minimum imposé par la Loi de 2007.

Les distributions seront faites en espèces. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer des distributions/paiements en nature de titres des sociétés composant le portefeuille avec le consentement des Actionnaires concernés. Tout(e) distribution/paiement en nature sera évalué(e) dans un rapport établi par un Auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé désigné conformément aux exigences du droit luxembourgeois, les coûts du rapport seront supportés par l'investisseur concerné.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment, ou à la Classe d'Actions concerné(e).

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 28. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec une banque ou un établissement d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Le Dépositaire aura les devoirs et responsabilités prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver une autre banque pour remplacer le dépositaire se retirant et il nommera cette banque comme Dépositaire des avoirs de la Société. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé pour agir à sa place.

Art. 29. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 des présents Statuts.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation du fait que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart (selon le cas), du minimum légal.

Art. 30. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommée(s) par l'assemblée générale des Actionnaires, qui devra déterminer leur(s) pouvoir(s) et leur rémunération. Le(s) liquidateur(s) doi(ven)t être approuvé(s) par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Le produit net de la liquidation de chaque Compartiment sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignations au Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés dans les trente ans, la créance se prescrit et les montants ne pourront plus être réclamés.

Art. 31. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts, seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées.

Art. 33. Dispositions Transitoires. Le premier Exercice Social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 juin 2011.

La première Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le 8 septembre 2011.

Souscription et Paiement

Magma Capital AG, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit les trois cent dix (310) actions nouvellement émises.

Toutes ces actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été observées.

Dépenses

Les dépenses qui seront supportées par la Société suite à sa constitution sont estimées à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

La comparante susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en tant qu'Actionnaire unique de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015:

- M. Hans Günnewigk, Baarer Strasse, 53, CH-6300 Zug, Suisse;
- M. Andreas Jockel, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Alfons Klein, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le président initial du Conseil d'Administration sera M. Andreas Jockel.

3. Est élue comme réviseur d'entreprise pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires qui aura lieu en 2011: KPMG Audit S.à.r.l., dont le siège social se situe au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

4. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PLOß et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC/2010/14867. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010042003/1774.

(100051949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Fovalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.800.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FOVALUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 5 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039658/750/15.

SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le *14 mai 2010* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2009
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2009
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Nominations statutaires
5. Désignation d'un réviseur
6. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA - BIL.

Référence de publication: 2010040289/2840/19.

FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 3 mai 2010* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de la société anonyme H.R.T. Révision S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
7. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Divers.

Référence de publication: 2010039135/29/26.

Benodec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *4 mai 2010* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039126/534/16.

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 4 mai 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée au 4 mai 2010
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2009,
3. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010038535/550/18.

Fiver S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 4 mai 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038615/755/18.

Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,

5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038616/755/19.

San Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.300.

Shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on *May 4, 2010* at 11.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Directors for the year ended December 31, 2008,
2. To receive the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2008,
3. To receive and approve the annual accounts and appropriate the earnings for the year ended December 31, 2008,
4. To decide the continuation of the activity of the Company,
5. To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates,
6. Statutory Nomination,
7. To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

To be present or represented at this Annual General Meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

On behalf of the Board.

Référence de publication: 2010038617/755/20.

Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Die ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Superfund SICAV findet am *3. Mai 2010* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung statt:

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung
2. Präsentation und Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
3. Präsentation und Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2009
4. Zuteilung der Gewinne
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die Ausübung ihres Amtes im Finanzjahr mit Ende am 31. Dezember 2009
6. Satzungsgemässe Ernennungen
7. Verschiedenes

Der Jahresbericht per 31. Dezember 2009 sowie das Vollmachtsformular können auf Anfrage kostenlos am Sitz der Gesellschaft bezogen werden. Es wird darauf hingewiesen, dass für die rechtsgültige Beschlussfassung bei der Versammlung keine Quoren erforderlich sind. Die Beschlüsse müssen lediglich mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Wer persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen möchte, wird ersucht, dies am Sitz der Gesellschaft mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung bekannt zu geben.

Aktionäre, denen es nicht möglich ist, an der Hauptversammlung persönlich teilzunehmen, können sich mittels eigenhändiger Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Eine solche Vollmacht ist mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung, zuerst per Telefax und anschließend per Post an Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Fax: (+352) 47 67 75 08, zu übersenden.

Um CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), in seiner Eigenschaft als Register-, Transfer- und Domizilierungsagent der Gesellschaft, zu erlauben, die Übereinstimmung zwischen den erhaltenen Vollmachten und dem Register der Aktionäre der Gesellschaft zu gewährleisten, müssen die durch eine Vollmacht vertretenen Aktionäre diese mit einer Kopie

ihres gültigen Personalausweises oder Passes oder mit einer aktualisierten Liste der Unterschriftsberechtigten, für den Fall, dass die Aktionäre im Namen einer Gesellschaft handeln, zurückschicken.

Werden diese Anforderungen nicht beachtet, wird die Identifikation der Aktionäre unmöglich sein.

Demzufolge wird CACEIS BL auf Verordnung des Verwaltungsrates der Gesellschaft die betreffende Vollmacht für die Generalversammlung nicht berücksichtigen.

Superfund Sicav.

Référence de publication: 2010039139/755/37.

Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2010 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038618/755/20.

Europe Air Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.302.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 mars 2010

Le mandat de Monsieur John SEIL n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Gaël DESPREAUX, administrateur de sociétés, demeurant au 3, allée des Chênes, F-85430 La Boissière des Landes, France, Président;

Signataire catégorie B:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010039318/24.

(100038958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

COLUFI, Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038625/755/19.

Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 45.610.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 5 mai 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010039123/833/18.

Veazar Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.806.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 04/05/2010 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31/12/2009;
- Affectation du résultat au 31/12/2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010038623/18.

Sifold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.867.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 03.05.2010 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- démission et nomination de deux administrateurs
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039134/560/18.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on May 5, 2010 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Elections
6. Miscellaneous

The board of directors.

Référence de publication: 2010039127/534/17.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2010 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039128/534/16.

Elsa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039129/534/16.

Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.758.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 mai 2010 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039138/755/18.

Inao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.667.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038533/9542/17.

Janes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039130/534/16.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010039471/14.

(100038483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Brevan Howard Investment Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 146.364.

*Extrait des résolutions du conseil
d'administration de la Société du 27 novembre 2009*

En date du 27 novembre 2009, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:
de prendre note de la démission de Monsieur Stephane DIEDERICH en tant qu'administrateur de la Société;
de coopter Monsieur Jev MEHMET, né le 20 février 1972 à Sutton, Royaume-Uni, demeurant à 52, Clapham Manor Street, SW4 6DZ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et à durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Justin EGAN
Monsieur Paul GUILLAUME
Monsieur Philippe LESPINARD
Monsieur Jev MEHMET

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND II
Signature

Référence de publication: 2010039701/23.

(100039625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 03.05.2010 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039133/560/17.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039131/534/16.

Epson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039476/10.

(100038732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010039472/14.

(100038485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Merlaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.717.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MERLAUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 4 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039640/750/15.

Quairos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.981.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme QUAIROS S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 4 mai 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039641/750/15.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2010 au siège social à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes et nominations statutaires
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039653/1616/15.

Foca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.810.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FOCA INVESTMENTS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 4 mai 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039657/750/15.

Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 82.718.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 16 juin 2008:

L'Assemblée nomme la société FISCALITÉ, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l., en abrégé FISCOGES s.à r.l., avec siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B61.071, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010039320/16.

(100038770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

EXTRAIT

Veillez noter que désormais l'adresse de la société Many Partners LLP (associé d'Hideal Partners S.à r.l.) sera la suivante:

- Many Partners LLP

Pannell House, Park Street, Guildford

Surrey, GU1 4HN

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010039321/17.

(100038635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Interplan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.380.

—
EXTRAIT

En date du 18 février 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Adrian Moguel Y Anza, domicilié au 6, Chemin de la Messin à 1222 Vesenaz en Suisse, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010039322/17.

(100038310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

—
Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2010 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010039136/29/17.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010039473/14.

(100038487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010039474/14.

(100038488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.056.

Dépôt complémentaire du document déposé en date du 16/03/2010 sous la référence L100037892.04

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Editions Letzeburger Journal S.A.
Luxembourg
Rue de Strasbourg, 51
Gusty GRAAS
Administrateur

Référence de publication: 2010039484/15.

(100038650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Kurz Business Aviation Centre, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 110.569.

Auszug des Beschlusses der Geschäftsführer vom 25. November 2009

Die Geschäftsführer haben entschieden den Hauptsitz, mit sofortiger Wirkung, nach 54, Boulevard Napoleon I^{er} in L-2210 LUXEMBOURG zu verlegen.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2010039497/14.

(100038812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Etechnology Management Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.388.

Résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2010

Le siège social de la société est transféré du 16, Allée Marconi à L-2120 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg

Nikolaus LICHTER / Claus Ebehard FREIHERR VON MÜHLEN / Bedreddin ESEN.

Référence de publication: 2010039498/11.

(100038605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Estatinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.234.

—
Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue à 10.30 heures le 1^{er} février 2010

Extrait des résolutions

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 8, Rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet à la date de la présente réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

pd Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039507/15.

(100038693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.439.

—
Résolution prise par le gérant en date du 11 mars 2010

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg

Nikolaus LICHTER

Gérant

Référence de publication: 2010039499/11.

(100038604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Club du St Bernard et des Bouviers Suisses Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Garnich,

R.C.S. Luxembourg F 7.528.

—
Art.1^{er}. Dénomination, Affiliation. L'association, régie par la loi du 21 avril 1928, concernant les Associations sans but lucratif est dénommée «Club du St Bernard et des Bouviers Suisses Luxembourg» en abrégé «CSBBSL», association sans but lucratif, affiliée à la Centrale du Chien d'Agrément et de Compagnie du Grand Duché de Luxembourg membre de la Fédération Cynologique Luxembourgeoise (F.C.I.).

Référence de publication: 2010039505/11.

(100038332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

AME Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.939.

—
En date du 11 mars 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société, AME Ventures International S.A., de l'ancienne adresse au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010039506/14.

(100038442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

M.F. Finances (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 142.872.

—
Extrait de l'assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2010

L'assemblée a décidé à l'unanimité et ce sur base de l'ordre du jour de révoquer avec effet immédiat le commissaire Madame Dina Abaja et de nommer en tant que nouveau commissaire la société Coficom Expertise Sarl immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B122.580 et dont le siège est situé au 2A, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux. Le mandat prend effet au 1^{er} février 2010 et se prolonge jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'assemblée prend également acte de la modification de l'adresse de l'administrateur Unique Monsieur Michael FIEDLER. Sa nouvelle adresse est située au 2A/22 route d'Eselborn à L-9706 Clervaux. Son mandat d'administrateur Unique est également prolongée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Plus aucun points n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h00.

ne varietur

Michael FIEDLER

Administrateur Unique

Référence de publication: 2010039326/20.

(100038322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Notane Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.673.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 mars 2010. Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2010039735/10.

(100039457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010039749/10.

(100039323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

VR Netze Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.950.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Mars 2010.

S G G S.A.

Signature

Référence de publication: 2010039983/13.

(100039535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.